



<p align="center"><b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES</b> <b>ARRONDISSEMENT DE BRIANCON</b></p> <p align="center"><b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU</b> <b>BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU</b> <b>GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS</b></p> <p align="center"><b>Conseil syndical n°38 du : 14 juin 2023</b></p> <p align="center"><b>Délibération n° : 2023.007</b></p> <p align="center">Page 1 sur 2</p>
---

**Objet : Mise en place du programme LEADER 2023-2027**

Par suite d'une convocation en date du 31 mai 2023, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la salle de réunion de la SPL Eau Service Haute Durance le 14 juin 2023 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais – 3/5 Voix</b>			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<b>Pouvoir Alice PRUD'HOMME</b>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Absente</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<b>Présent</b>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<b>Présent</b>	Marine MICHEL	<i>Absente</i>
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix</b>			
Dominique MOULIN	<b>Présent</b>	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	<b>Présent</b>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix</b>			
Alice PRUD'HOMME	<b>Présente</b>	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Excusé</i>
Marie BAILLARD	<b>Présente</b>	Marcel CHAUD	<i>Absent</i>

\*\*\*

Vu

L'appel à manifestation d'intérêt de la région Provence Alpes Côte d'Azur « Fonds Européen agricole pour le développement rural – FEADER – 2023-2027, Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale LEADER 2023-2027 » en date du 03 mai 2022 ;

La candidature du GAL Grand Briançonnais, porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, envoyée au service Pilotage FEADER de la Région Provence Alpes Côte d'Azur le 26 décembre 2022 et présentée en Comité de sélection régional le 9 février 2023 ;

La délibération n°23\_0155 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 24 mars 2023 « LEADER 2023-2027 – Approbation du modèle type des conventions Autorité de gestion régionale (AGR)- GAL et sélection des Groupes d'action locale 2023-2027 ».

CONSIDERANT

La sélection et l'enveloppe FEADER de 1 471 370,00 euros attribuée au GAL du Grand Briançonnais, porté par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°38 du : 14 juin 2023
Délibération n° : 2023.007
Page 2 sur 2

**Objet : Mise en place du programme LEADER 2023-2027**

La demande de la Région d'instituer par délibération la continuité du portage du Groupe d'action locale Pays du Grand Briançonnais, porté par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras pour la nouvelle programmation LEADER ;

Le projet de convention de partenariat type spécifique à la mise en œuvre du programme LEADER, transmise par les services régionaux de pilotage du FEADER et annexée à la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	7		
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	1		
Nombre de suffrages exprimés		7			
Pour	7	Contre	0	Abstention	0

**LE CONSEIL SYNDICAL**

Approuve la continuité de l'institution effective du GAL Pays du Grand Briançonnais et d'accepter d'en assurer le portage juridique en tant que structure porteuse ;

Prend acte de l'enveloppe octroyée pour le territoire d'un montant de fonds FEADER à programmer de 1 471 370,00 euros ;

Approuve la désignation de monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS et Monsieur Michel MOURONT en tant que représentants titulaires du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et monsieur Pierre LEROY et Madame Claudine CHRETIEN en tant que représentants suppléants du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras au comité de programmation LEADER ;

Décide de mobiliser les effectifs internes afin de répondre à la mise en place et la mise en œuvre du programme ;

Inscrit au budget les crédits nécessaires en bon fonctionnement du programme ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention AGR-GAL liant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras dans la mise en œuvre du programme LEADER et toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce programme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,  
Pierre LEROY